

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA LE

MARDI 14 NOVEMBRE 2023

A

18 HEURES

EN MAIRIE

SALLE MARC-LOUIS DE TARDY

Pour information, la séance du conseil municipal sera retransmise en direct sur le site internet et la page Facebook ville du Coteau.

Conseil municipal du 14 novembre 2023

Ordre du jour

- 1 – Décision modificative n°1
- 2 – Règlement budgétaire et financier
- 3 - Révision libre des attributions de compensation des communes membres de Roannais Agglomération
– Approbation des attributions de compensation définitives 2023
- 4 - Réaménagement partiel de la dette garantie pour Alliade Habitat
- 5 - Convention financière pour l’itinéraire cyclable quai Pierre Semard
- 6 – Produits irrécouvrables / admissions en non-valeur – Exercice 2023
- 7 - Promesse de vente à titre gratuit à la commune de Commelle-Vernay pour l’aménagement de la voie verte
- 8 - Approbation et signature de la convention DTNSI
- 9 - Approbation et signature de la convention pour l’instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure
- 10 - Approbation et signature de la convention de prestation de service pour l’instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public au bénéfice des communes membres de Roannais Agglomération
- 11 - Approbation et signature de la convention portant transfert d’attribution à la commission intercommunale pour l’accessibilité (CIA)
- 12 - Dénomination d’un espace public : Jardin de la Passerelle
- 13 - Gratuité de la location des chalets de Noël pour les associations et commerçants costellois
- 14 - Signature d’une convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour la mise en œuvre d’un dispositif commun en matière de santé et de sécurité au travail
- 15 - Création d’un poste budgétaire au grade d’adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et autorisant le recrutement d’agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient
- 16 - Création d’un poste budgétaire au grade d’adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et autorisant le recrutement d’agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient
- 17 - Création d’un poste budgétaire au grade de gardien-brigadier de police municipale
- 18 - Modification de plusieurs postes budgétaires
- 19 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services – Affaire non délibérative